

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-485478

125400

## Maladie

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

2387

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HARIFI

BACHIR RACHID

Date de naissance :

07-05-49

Adresse :

64 HAYAL MAGHRIB AL SEABI SECT A TEMARA

Tél. : 0661376226

Total des frais engagés :

Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Noreddine JAMILI  
Spécialiste D : Maladies Respiratoires  
17 RUE ALLAL BEN ABDELLAH  
Rabat - Tél. : 05 22 20 45 45

Date de consultation :

19/07/2022

Nom et prénom du malade :

HARIFI BACHIR RACHID Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

BPCO + tréphile allergie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

RABAT

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 19/07/2022

#### **RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19-02-2011	Consultation de maladie	1	300,- D.D.I.T.	INP : 10010062 Dr. Noredjine JMILLI Spécialiste des Maladies Rest 48.65.65

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE KENZY</b> Najat RBATI Docteur en Pharmacie 100 Lot Al Witak-Erac - Tamara Tél.: 05 37 64 50 36	20/07/22	1709,10

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

#### **RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OROF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
<b>O.D.F PROTHESES DENTAIRES</b>	<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>			<b>COEFFICIENT DES TRAVAUX</b> <input type="text"/>
	$\begin{array}{c c} H & \\ \hline 25533412 & 21433552 \\ 00000000 & 00000000 \\ \hline 00000000 & 00000000 \\ 35533411 & 11433553 \\ \hline B & G \end{array}$ <p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			<b>MONTANTS DES SOINS</b> <input type="text"/>
				<b>DATE DU DEVIS</b> <input type="text"/>
				<b>DATE DE L'EXECUTION</b> <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

عيادة الدكتور نور الدين الجميلي

Cabinet Médical Dr Noreddine Jmili

Spécialiste des maladies respiratoires  
Ex Responsable d'unité au service de  
Pneumologie - CHU Ibn Sina RABAT



اختصاصي في الأمراض الصدرية والتنفسية  
مسؤول سابق عن وحدة صحية بمصلحة  
الأمراض الصدرية والتنفسية  
بالمستشفى الجامعي ابن سينا بالرباط

HARIFI SACHIR RACHID

Rabat, le: 19/7/22

161,80 x 6  
~~570,80~~

Ticore : Dr. Noreddine JMILI  
Spécialiste en Maladies Respiratoires et du Thorax  
Rue AL ACHAARI Apt 1, Agdal-Rabat / Tel: 05 37 68 65 68

202,70 Symptox : 182,00 x 3 nos

190,50 Aeromax : 2 pul/j le mat x 3 nos

45,20 Ventoline (ay) : 88,40 x 1 flacon

77,20 x 2 Azix 100 : 198,10 x 6 fl (80%)

75,91 40- Fluilore : 1 caisse 32 fl x 1 flacon

30,00 Skilnax : 141,10 le pot

56,60 Total : 1749,10 au cailler x 16 visite

PHARMA KENZY  
Najat  
Doctor PH Farm  
4420 Lot Al Mekka-Bac  
Tel: 05 37 64 50 50

Dr. Noreddine JMILI  
Spécialiste en Maladies Respiratoires et du Thorax  
Rue AL ACHAARI Apt 1, Agdal-Rabat / Tel: 05 37 68 65 68

05 37 68 65 68 . زنة الأشعري شقة 1، أكدال - الرباط / الهاتف:

17, Rue AL ACHAARI Apt 1, Agdal-Rabat / Tél: 05 37 68 65 68

Site-Web: dr-jmili-pneumo.ma

Mail: jmipno@hotmail.fr



GTIN 18901117253435  
LOT BA12702  
EXP 02/2023  
S/N 11046801089097

PPV: 161 DH 80



GTIN 18901117253435  
LOT BA11942  
EXP 12/2022  
S/N 17879732778600  
PPV: 161 DH 80



GTIN 18901117253435  
LOT BA11942  
EXP 12/2022  
S/N 37325394918798  
PPV: 161 DH 80



**VENTOLINE 100 mcg**  
Aérosol 200 doses  
PPV 45,30 DH

GlaicoSmithKline  
Maroc  
An El Aoudia  
Région de Rabat

N° lot : 21005  
Exp. : 04-2024  
PPV : 30 DH 00

LOT : 21005  
PER : 07/2023

STILNOX 10MG  
CP PEL SEC B20

P.P.V : 56DH60

6 118000 061465

W19 - 4854-78

GTIN 18901117253435  
LOT BA11942  
EXP 12/2022  
S/N 80260929280271  
PPV: 161 DH 80



GTIN 18901117253435  
LOT BA11942  
EXP 12/2022  
S/N 64258520163188  
PPV: 161 DH 80



GTIN 18901117253435  
LOT BA12702  
EXP 02/2023  
S/N 34632852748904  
PPV: 161 DH 80



**SYNTHEMEDIC**  
22 rue aoukar bni al aswan roches  
noires casablanca  
**SYMMICORT TURBUHALER**  
200648  
Flacon de 120 doses  
104/14 DMP/21/NRG PP.V: 297,00 DH  
6 118001 020708

SMDR  
SEP-21  
AUO-23  
297,00

**Aeromax®**  
Budésonide  
LOT:036R011A  
PER:06/2023  
PPV:190,00 dh

797,00  
PPV: 79DH70  
PER: 12/23  
LOT: J3530



797,00  
PPV: 79DH70  
PER: 01/25  
LOT: L125

